



Centre National de l'Expertise

1^{er} réseau d'experts immobiliers en France

Ref :

ORDRE DE MISSION EXPERTISE IMMOBILIERE

Donneur d'ordre :

Nom et adresse propriétaire :

.....

..... Téléphone :

Date prévue pour la visite :

Adresse du bien :

.....

.....

Personne à contacter pour RDV :

Code d'accès : Interphone:..... Téléphone:.....

Expertise à réaliser : Expertise immobilière valeur vénale Avis de valeur

Prix à facturer en T.T.C. : € T.T.C

À : Donneur d'Ordre : Propriétaire

Type de bien : Etage : Bâtiment :

Escalier : Porte : N° de lot :

DIVERS:.....

.....

.....

Adresse Mail :

Fait à :

Le :

Signature
(Bon pour accord)

Centre National de l'Expertise, plus de 420 cabinets d'expertise immobilière licenciés pour vous servir
Adresse postale : 455, promenade des Anglais, immeuble Arénice 06200 NICE
Centre National de l'Expertise, Siège social : 20 Rue Henri Regnault 75014 Paris, SAS au capital de 20.000 Euro
RCS PARIS : 519 675 243 Siret : 519 675 243 000 33 E-mail: contact@l-expertise.com Web: www.l-expertise.com
Numéro de déclaration d'activité : 117 545 217 75, chaque cabinet est financièrement et juridiquement indépendant

 N°Vert 0 800 00 80 89

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Centre National de l'Expertise

1^{er} réseau d'experts immobiliers en France

Notre rapport sera remis sous les réserves de principe et d'usage, notamment en ce qui concerne les défauts et vices cachés du bâtiment au moment de notre visite. En l'absence de production des diagnostics se rapportant aux risques technologiques (amiante, plomb, état parasite, diagnostic gaz, diagnostic électrique, état des risques naturels et technologiques...), les conséquences en résultant ne rentrent pas dans la responsabilité de l'expert il appartient au propriétaire ou à son mandant de faire réaliser ces diagnostics.

Notre mission ne comporte pas de vérification de fonctionnement des équipements et services généraux, ni d'étude technique de l'immeuble (fondations, planchers, couvertures, murs, canalisations ...) qui ne peuvent être réalisés qu'avec sondages destructifs non programmés dans notre mission.

Les valeurs retenues dans notre rapport sont fondées sur les documents qui nous ont été communiqués.

Il est bien entendu que les valeurs retenues sont des valeurs au moment de l'expertise et que la valeur vénale d'un bien suppose que :

- ✓ Le vendeur consente à la vente dans un marché de libre concurrence.
- ✓ Aucune valeur de convenance ne soit susceptible d'intervenir entre les parties.
- ✓ Un délai raisonnable soit retenu pour la vente
- ✓ Une publicité suffisante soit effectuée

Les coûts des travaux éventuels que nous provisionnons sont donnés à titres indicatifs ; seuls des devis de professionnels permettraient de déterminer de manière précise ces coûts.

Il ne rentre pas dans les compétences normales de l'expert en évaluation immobilière d'apprécier et de chiffrer l'incidence des risques liés à la contamination des sols, des bâtiments, la pollution des terrains et plus généralement les questions relatives à l'environnement

Le présent rapport ne constitue en aucun cas un contrôle technique de l'immeuble et notre mission n'a pas comporté de vérification en ce sens.

Notre mission n'a pas comporté de sondage de la résistance physique du sol et sous-sol, ni de contrôle de la pollution susceptible d'affecter le terrain.

Signature du propriétaire ou de son mandant :